

19 FOOD

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros
Siège Social : 178 JEAN JAURES, 75019 PARIS
919 060 038 R.C.S PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2025

Le 3 octobre 2025 à 9 heures

Les associés de la société 19 FOOD, société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, 178 JEAN JAURES, 75019 PARIS, sur convocation du Président.

SONT PRESENTS :

DI INVEST, représentée par Monsieur Yankoubou DIANKA son gérant	100 actions
Total des actions détenues par les associés présents	100 actions détenues

L'Assemblée Générale est présidée par DI INVEST, Président associé de la Société, représentée par Monsieur Yankoubou DIANKA son gérant.

Les associés présents ou représentés possèdent 100 actions sur les 100 actions composant le capital social. L'Assemblée Générale est donc régulièrement constituée, elle peut ainsi valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée Générale :

- Les justificatifs de convocation des associés ;
- Les statuts de la Société ;
- Le texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale.

Le Président de séance déclare que l'ensemble des documents et renseignements prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires ont été adressés et/ou ont été tenus à la disposition des associés au siège social dans des délais leur permettant d'être dûment informés et à même de se prononcer sur les points figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale lui donne acte de ces déclarations et reconnaît que les associés ont été valablement convoqués.

Puis, le Président de séance rappelle que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Changement de président

- Questions diverses
- Pouvoirs en vue des formalités

Le Président de séance déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTION : CHANGEMENT DE PRESIDENT

L'Assemblée Générale décide de nommer, à compter de ce jour, Monsieur KHETTAL Abdelhamid né le 16/01/1989, en qualité de Président, en remplacement de la Société DI INVEST, démissionnaire. Monsieur KHETTAL Abdelhamid, déclare accepter les fonctions de Président de la Société et ne faire l'objet d'aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

RESOLUTION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités qui seront nécessaires relativement aux décisions visées ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président de séance et par tous les associés présents ou représentés.

DI INVEST
(Le Président de séance)